



Exclusif.

Grands travaux : une bombe à retardement de 60 Mds€ Hôpitaux, stades, canaux... Pour les financer, le secteur privé est de plus en plus sollicité. Une bonne affaire pour les entreprises, mais un piège qui pourrait se refermer sur l'Etat, les collectivités locales et les contribuables.

SÉBASTIEN RAMNOUX | Publié le 09.01.2012, 07h32



Pour financer des hôpitaux, des stades, des prisons... ou même le Pentagone, le futur ministère de la Défense, l'Etat a de plus en plus souvent recours à un partenariat avec des entreprises privées. Mais il y a des contreparties qui peuvent être redoutables : des coûts ou des loyers qui s'envolent et dont la facture devrait s'élever à 60Mds€ d'ici à 2020. | (MAQUETTE ARTEFACTORY.)

Dix-huit milliards d'euros depuis 2004, 60 Mds€ d'ici à 2020 dont 15 Mds€ rien que pour 2011 ! Les partenariats public-privé, les PPP, sont devenus pour l'Etat, les collectivités et les établissements publics comme les universités ou les hôpitaux le moyen privilégié pour le **financement** de leurs équipements. « 2011 sera une année record, confirme François Bergère, directeur de la mission d'appui aux PPP (MAPP), mise en place par le **gouvernement** pour encourager ce type de contrats. Malgré la **crise**, le recours aux PPP a permis de continuer d'investir en France. »

Créés au début des années 1990 au Royaume-Uni et introduits en France en 2002, les PPP ont été conçus pour alléger la dette publique. L'acteur privé, souvent un grand groupe de BTP soutenu par un partenaire financier, emprunte lui-même les capitaux nécessaires, construit les équipements et les entretient. En contrepartie, il perçoit un loyer sur une durée déterminée de la part de l'acteur public qui, in fine, devient propriétaire. Or, juridiquement, le montant des loyers n'est pas considéré comme de la dette publique.

Toutefois, ce système en apparence vertueux dissimule deux bombes à retardement. Tout d'abord, les loyers versés au privé reviennent au final à payer deux à trois fois plus cher le coût de l'équipement initial. Balard, le futur Pentagone français, est évalué à 745 M€, mais il coûtera à l'Etat plus de 3,5 Mds€ de loyers sur vingt-sept ans. « Le PPP, c'est tout simplement de la dette masquée, s'exclame Philippe Herlin, chercheur en finances et chargé de cours aux Arts et Métiers. Le PPP permet de ne pas s'endetter au début du projet, mais de repousser les dépenses à plus tard. »

Autre problème : des clauses peuvent contraindre l'Etat ou les collectivités à reverser au pot en cas de besoin. Eiffage a ainsi exigé du Centre hospitalier Sud francilien de Corbeil-Essonnes 115 M€ supplémentaires par rapport au devis d'origine. Les PPP sont également utilisés pour la construction des stades. Celui de Lille, par exemple. Or, si jamais le club nordiste était rétrogradé, on aurait à la clé un abondement supplémentaire des collectivités locales. Tout le contraire d'une gestion rigoureuse des finances publiques. Mais une bonne affaire pour les partenaires privés.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2012
